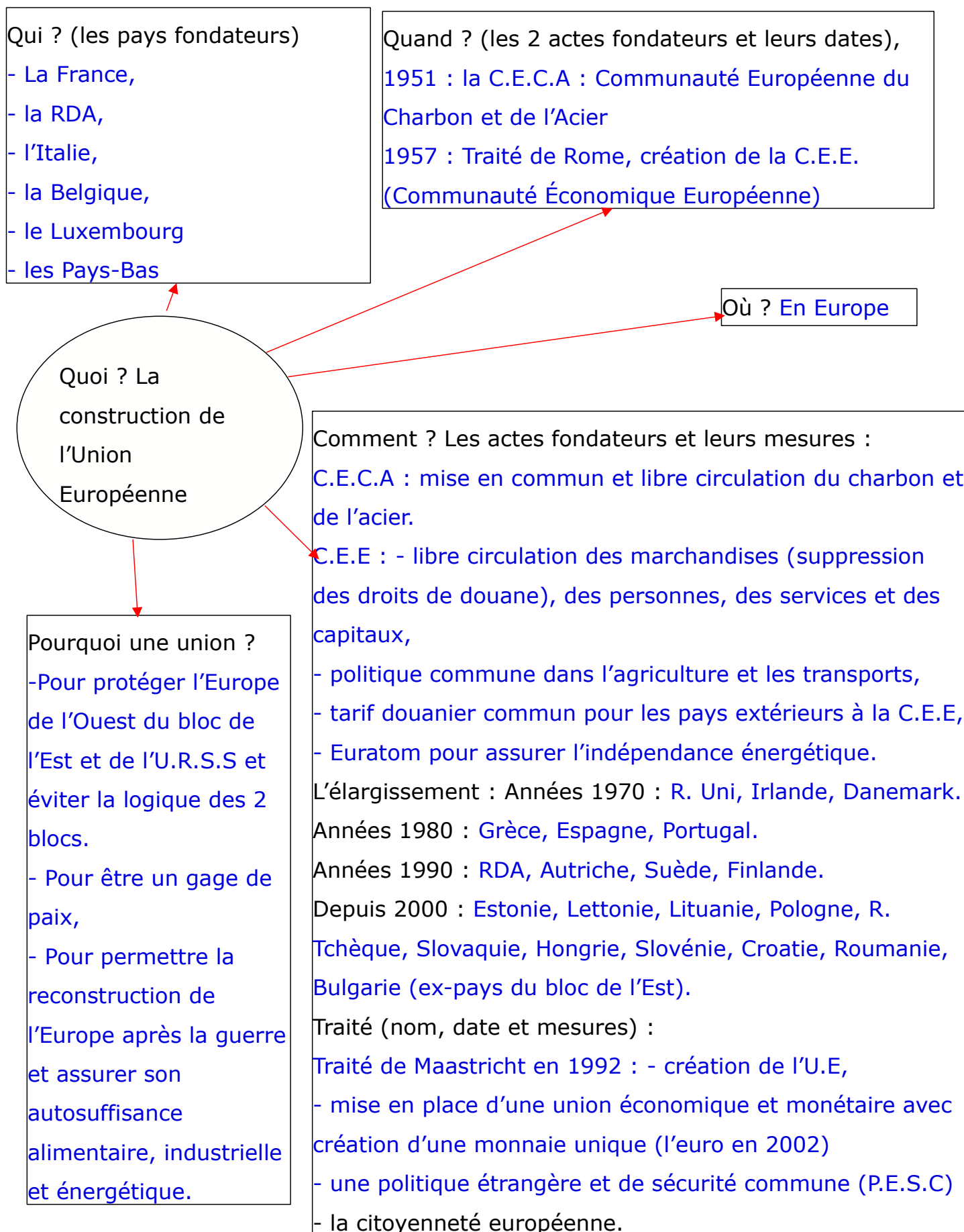


Introduction: L'Union Européenne est née après la Seconde Guerre mondiale de la volonté de quelques pays européens. Elle est aujourd'hui un des pôles de puissance du monde. Comment est-on passé d'une simple union douanière à un pôle majeur de puissance et quelles en sont les limites ?

I) Quelles ont été les étapes de la construction européenne ?



## II) En quoi l'Union Européenne est-elle un espace à part ?

### A- Un espace à géométrie variable et parfois remis en question :

L'Europe est un territoire à géométrie variable : l'Espace Schengen englobe des pays ne faisant pas partie de l'U.E et ne concerne pas tous les pays de l'U.E, tous les pays n'ont pas adopté l'euro. Les inégalités de niveau de vie existent entre :

- la Mégalopole européenne, fortement peuplée, lieu de décision (siège des institutions européennes et des F.T.N) reliée par des axes de communication majeurs Nord-Sud et le Northern range entre la Manche et la Mer du Nord.

- Autour on trouve des périphéries dynamiques sont entraînées par la Mégalopole. La France par exemple est intégrée en partie au nord et à l'est à la Mégalopole mais Paris est un peu excentrée. L'Axe Rhin-Rhône-Méditerranée est un des axes majeurs de l'UE.

- Les périphéries les plus éloignées sont moins peuplées et moins développées (nord, sud et est).

Les directives imposées donnent parfois un sentiment d'intrusion dans la souveraineté des États, d'où un euroscepticisme. En 2020 le RU a quitté l'UE (Brexit). Pourtant l'U.E attire des pays d'Europe comme candidats (Bosnie, Serbie). La crise économique de 2008 a ruiné la Grèce et l'afflux des migrants depuis les troubles au Moyen-Orient en 2011 a provoqué la montée de la xénophobie dans les pays d'Europe de l'Est.

### B- Des réalisations concrètes :

L'U.E a misé depuis le début sur les échanges afin de favoriser son autosuffisance et la croissance du niveau de vie de ses citoyens. Les projets de marché uniques, de l'Euro, de l'Espace Schengen mais également Erasmus (qui permet aux étudiants d'aller étudier dans un autre pays de l'U.E que le leur), les C.T.E pour favoriser la coopération entre régions, souvent en périphérie des pays. Certaines régions au développement inférieur à la moyenne de l'U.E sont aidées par le F.E.D.E.R.

## C – L'U.E et la France, des puissances mais limitées :

### L'U.E

- 55 % des touristes du monde vont en Europe.
- Langues européennes (anglais, espagnol, portugais, français) en Afrique, Amérique et Australie.
- Attire pour les migrations de réfugiés qui viennent chercher la liberté et un meilleur niveau de vie.-

### Influence culturelle

- Nombreuses F.T.N parmi les plus importantes du monde (Volkswagen, Royal Dutch Shell, Xor).
- Airbus compagnie européenne, fortes capacités de recherche et l'innovation.
- Reçoit 35 % des I.D.E,
- Commerce extérieur excédentaire, échanges intérieurs importants (67 % des échanges).
- Pays avec un fort IDH.

### Influence économique

- U.E principal donateur aide publique au développement (55 % des donse).
- Interventions contre piraterie de l'océan Indien.
- Régions ultra-périphériques de l'U.E dans le monde entier
- Partenariat économiques et politiques avec des associations dans le monde (ACP, CAN, ASEAN, UPN).

### Influence politique

### La France

- Attire des touristes pour la France (83 millions), pour les monuments, l'art de vivre (gastronomie)
- Exportation de la culture : chaînes TV (TV5 monde, France 24) ou radio (RFI), le cinéma français.
- Francophonie (102 pays dont les habitants peuvent parler français) en Afrique et Canada.
- Réseau d'établissement d'enseignement français à l'étranger très développé et apprécié.

- F.T.N françaises (Total, Axa, Carrefour...),
- Commerce extérieur important (5<sup>e</sup> rang des flux commerciaux et financiers), vente de produits à haute valeur ajoutée (luxe, agroalimentaire, pharmacie)
- 6<sup>e</sup> puissance économique mondiale, 3<sup>e</sup> puissance européenne.

- Interventions à l'étranger en Afrique et Moyen-Orient, collabore avec l'O.N.U et l'U.E.
- ONG françaises pour aide au développement.
- Forte présence française dans le monde grâce aux DROM-COM, donne une forte Z.E.E.
- Détient la bombe atomique et membre permanent au conseil de sécurité de l'O.N.U, est un des piliers de la construction de l'UE avec l'Allemagne.

L'influence politique de l'U.E est faible. Désaccord sur la création d'une armée européenne, entre ceux qui veulent une armée européenne et ceux qui veulent s'en remettre à l'O.T.A.N.  
Préférence de laisser le Hard power aux États-Unis.

**Mais des puissances limitées**

- Commerce extérieur déficitaire, du fait des importations d'énergie et de matières premières.  
-Diplomatie peu efficace à l'étranger (ex avec la Russie dans la crise Ukrainienne).

Hard power : puissance économique et militaire d'un pays. Il s'oppose au « soft power » qui repose sur l'influence culturelle, la diplomatie et les aides économiques.

I.D.E : investissements directs de/à l'étranger : capitaux placés par des entreprises étrangères dans un pays.

### III) Quelles sont les institutions européennes et quel est leur rôle ?

L'Union Européenne est issue des traités de Rome en 1957, de Maastricht en 1992, de Lisbonne en 2005 qui ont créé des institutions. Ces institutions émettent des textes pour établir des normes sur la qualité de l'eau, la sécurité, l'environnement, les produits agricoles et industriels, etc. Ces textes sont :

- les directives qui doivent être transposées en loi dans un délai de 3 ans,
- les règlements et décisions immédiatement applicables dans les États-membres.

La France doit les appliquer car selon l'article 55 de la Constitution de 1958 le droit communautaire est supérieur au droit français. Actuellement 2/3 des lois votées en France sont inspirées de l'U.E. La France participe à ces institutions : le président participe au Conseil européen qui donne les grandes orientations et nomme un commissaire à la Commission européenne qui propose les textes. Les ministres participent au Conseil de l'U.E et les citoyens élisent les députés qui siègent au Parlement européen. Ces deux institutions votent les textes. La Commission vérifie leur application par les États et peut les faire sanctionner par la Cour de Justice.